

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 janvier 2015

---

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2447)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° SPE525

présenté par  
M. Alexis Bachelay

-----

## ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 17, ajouter les mots :« et au développement de l'intermodalité notamment avec les modes doux ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le développement de l'usage du vélo, les nouvelles formes d'intermodalité, la diversité des besoins de mobilité favorisent la mise en œuvre de nouvelles combinaisons modales et l'attractivité de l'autocar. La combinaison car + vélo doit être encouragée comme une solution à part entière dans l'offre de services à la mobilité à l'échelle du territoire et comme une vraie alternative à la voiture solo. Le rabattement à vélo amplifie l'aire d'influence d'une ligne de transport et constitue un facteur clé d'insertion pour les personnes qui n'ont pas accès à la voiture. Le stationnement et le transport du vélo sont donc des éléments clés du développement des lignes d'autocars dès lors que l'offre de parkings sécurisés et d'embarquement dans les véhicules sont prises en compte dans la conception des services.